

MUSEE ROYAL DE L'AFRIQUE CENTRALE (BELGIQUE), département Histoire & Politique

En partenariat avec :

Les Archives Générales du Royaume (Belgique)

L'École du Patrimoine Africain (Bénin)

Sous l'égide de la Coopération au Développement (Belgique)

**Programme Formation aux Archives (FormARCH)
A l'attention des candidats de RDC, Burundi & Rwanda**

APPEL A CANDIDATURES POUR LA SESSION 2015

17/08/15-25/09/15 (Bénin)

Objet :

Le Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren- Belgique (MRAC), en coopération avec les Archives générales du Royaume (AGR) à Bruxelles, Belgique, et l'École du Patrimoine africain (EPA) à Porto Novo, Bénin souhaitent répondre aux demandes de formations (y compris pratiques) en archivistique en provenance de l'Afrique centrale, grâce à un financement de la coopération au Développement en Belgique. Afin de partager ses normes pratiques et participer à la formation des jeunes collègues en provenance du Burundi, de la RD Congo et du Rwanda, une formation intensive de courte durée de perfectionnement professionnel se tenant en 2 phases est donc mise en place, au Bénin puis en Belgique.

La langue de travail (écrit et oral) sera le français.

Profil des candidats:

- Etre âgé de moins de 45 ans à la date du 17 Août 2015,
- En provenance (citoyenneté, résidence, sujet d'études, ou université d'études) de la RDC, du Rwanda ou du Burundi.
- parfaitement francophone (écrit et oral)
- de préférence être licencié universitaire en sciences de l'information, bibliothéconomie, archives, et/ou documentation (ou secteurs assimilés),
- actuellement en poste depuis au moins 3 ans comme archiviste dans une institution en RDC, Rwanda et Burundi,
- s'engageant à réintégrer leur institution d'origine à la suite du programme de formation et à faire bénéficier d'une rétrocession des connaissances à leurs collègues restés sur place,
- dynamique, sérieux, respectueux des autres, ponctuel et travailleur.

La participation des femmes est encouragée. En conséquence, la moitié des places et des bourses disponibles sera réservée à des candidates dont le degré d'étude et le dossier reflètent le niveau attendu par le comité de sélection, égal à celui de leurs collègues masculins.

Les participant(e)s, en provenance d'autres zones géographiques, ayant une bonne maîtrise du

français, peuvent présenter leur candidature mais ne pourront pas bénéficier d'une bourse.

Déroulement du programme :

Le programme FormARCH se déroulera en 2 temps entre 2015 et 2016 :

- La première partie de la formation se tiendra du 17 Août 2015 au 25 Septembre 2015 à l'EPA, à Porto Novo au Bénin et offrira aux participants sélectionnés un approfondissement méthodologique et théorique en archivistique à travers des séminaires intensifs et un contrôle des connaissances. Un maximum de 14 participants sera retenu pour ce premier volet
- La seconde partie de la formation, d'une durée de 3 mois (dernier trimestre 2016 – indication sous réserve), permettra aux participants sélectionnés d'effectuer une mise en application pratique à travers la réalisation d'un inventaire d'archives, réalisé sous l'égide du MRAC et/ou des AGR en Belgique. Un maximum de 4 participants sera retenu parmi les 14 ayant suivi le premier volet à l'EPA.

Pour chaque partie de leur formation, les participant(e)s retenu(e)s bénéficieront :

- d'un per-diem, logement, assurance, et remboursement du billet depuis leur pays d'origine,
- d'une mise à disposition des ressources documentaires et informatiques pour soutenir leur formation théorique et/ou pratique,
- d'un suivi ponctuel par un encadrement professoral (enseignant à l'EPA au Bénin, ou scientifique du MRAC ou des AGR en Belgique),
- de séminaires en relation avec des thèmes de la formation, assurés par le personnel enseignant de l'EPA,
- d'un encadrement dynamique permettant de nombreux échanges, tant entre participants qu'avec les scientifiques et professeurs à l'EPA, au MRAC ou aux AGR.

Durant toute la session à l'EPA, les participant(e)s devront rendre des rapports écrits réguliers ou se soumettre à un contrôle des connaissances. Au MRAC et aux AGR, les participants devront soumettre des rapports réguliers sur l'avancement de leur inventaire. A la fin de leur séjour en Belgique, les participants sélectionnés ayant satisfait aux exigences des enseignants et des responsables recevront un certificat validant leur formation.

Modalité de sélection des candidat(e)s :

Les candidat(e)s seront sélectionné(e)s en fonction de leur adéquation au profil publié à la première page.

Ils/ elles devront également établir clairement dans leur dossier la nécessité de suivre la formation tant à l'EPA qu'au MRAC et / ou aux AGR et les bénéfices que leur participation à la formation apportera à leur institution.

La sélection des candidats boursiers sera établie par un Comité de Sélection composé des scientifiques du MRAC, des AGR et de l'EPA impliqués dans le programme FormARCH. Ce comité statuera sur l'adéquation de la candidature aux critères exigés, sur l'analyse du CV du candidat, de sa capacité à rétrocéder les connaissances acquises au Bénin et en Belgique.

Les dossiers de candidature devront comprendre :

1. le formulaire de candidature dûment complété,
2. copie d'un document d'identité,
3. la photocopie du dernier diplôme universitaire obtenu,

4. une preuve, sur papier à entête de l'institution, que le candidat est actuellement en poste rémunéré comme archiviste, au sein d'une institution de son pays d'origine,
5. un engagement du décideur de l'institution (sur papier à entête) à faciliter auprès des collègues restés au pays l'organisation de la rétrocession des connaissances acquises par le candidat dans le programme FORMARCH,

Tous les dossiers de candidatures devront parvenir **avant le 13/05/2015**. Le formulaire doit être envoyé avec les copies du dernier diplôme et de la preuve de travail par email à callarchivesepa@africamuseum.be et ib@epa-prema.net

Tout dossier incomplet, ne parvenant pas par email ou fax : 00.32.2.769.54.32, ou tout dossier parvenant après le 13/05/2015 ne pourra pas être pris en considération. Une réponse sera envoyée par e-mail à chaque candidat au cours du mois de juin. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou fax. En concourant, les candidats acceptent de plein gré la décision finale du Comité de Sélection. Aucun recours concernant la sélection ne sera recevable. Un candidat peut concourir à la sélection plusieurs années de suite. Mais, une fois retenu pour le programme FormARCH, le candidat ne sera plus éligible pour les programmes suivants.

Les candidats retenus s'engagent :

- à assister à la totalité de la session et à travailler en vue de satisfaire aux objectifs fixés par le programme,
- à faire preuve de ponctualité lors des séminaires ou des rendez-vous que leur accordent les scientifiques du MRAC, des AGR ou de l'EPA,
- à respecter les dates d'arrivée et de départ de la session pour laquelle ils ont été sélectionnés.

Les candidats sont également conscients que les avantages offerts par le MRAC, les AGR et l'EPA ne le sont que pour le temps imparti à la formation et ne sont pas renouvelables. En aucun cas, la sélection au programme FormARCH ne donne droit à une autre bourse de séjour, une résidence de longue durée ou à un emploi au MRAC, aux AGR ou à l'EPA. De même, l'encadrement scientifique et le soutien offerts aux participants s'achèvent à la fin de ce programme.

La bourse qu'offre le Musée sert à couvrir :

- la réservation et les frais de transports du pays/lieu d'origine jusqu'au lieu de résidence durant le programme FormARCH (Bénin et éventuellement, sous réserve, Belgique),
- l'hébergement en résidence communautaire (éventuellement en chambre double avec un participant au programme, de même sexe),
- une allocation de subsistance journalière,

Quelle qu'en soit la raison, le MRAC, les AGR et l'EPA se réservent la faculté d'inviter un nombre de participant(e)s plus restreint qu'initialement indiqué, ou de mettre fin à la bourse d'un participant, ou d'annuler la tenue du programme FormARCH, sans justification, et ce, à tout instant y compris en cours de résidence.

Ce programme sera mis en place sous réserve de l'obtention des fonds de la Coopération belge au développement.